

annexé à la municipalité scolaire de Saint-Eusèbe-de-Cabano, dans le comté de Témiscouata, les lots Nos 3 à 47 inclus des rangs 7 et 8, les lots Nos 25 à 47 inclus du rang 8, côté nord de Cabano, les lots Nos 1 à 11 inclus des rangs 4, 5, 6, 7 et 8 et les lots Nos 8, 9, 10 et 11 du rang 9, côté sud de Packington.

ÉRECTIONS DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRE

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 27 octobre 1915, a érigé en municipalité scolaire, sous le nom de Royal-Roussillon, tout le territoire du canton Royal-Roussillon et les rangs IX et X du canton Pouliariès, dans le comté de Témiscamingue.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 11 novembre 1915, a érigé tout le territoire compris dans le canton Landrienne, dans le comté de Témiscamingue, en municipalité scolaire sous le nom de "Landrienne".

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 21 octobre 1915, a érigé en municipalité scolaire distincte, sous le nom de LaSarre, dans le comté de Témiscamingue, tout le canton LaSarre.

Ce territoire ne fait partie d'aucune municipalité scolaire.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil par arrêté en date du 2 septembre 1915, a érigé en municipalité scolaire distincte, sous le nom de Saint-Gérard d'Yamaska, tout le territoire compris dans les limites de la municipalité rurale de Saint-Gérard-de-Magella, dans le comté d'Yamaska, avec les mêmes limites qu'elle comporte, comme municipalité rurale, depuis 1907, limites parues dans la *Gazette Officielle* de Québec, du 2 mars 1907, moins cependant les lots Nos 557 à 567 inclusivement, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pie-de-Guire. La nouvelle municipalité scolaire sera détachée des municipalités scolaires de Saint-François, Saint-Pie-de-Guire, de Saint-David et Saint-Michel, comté d'Yamaska.

Cette érection ne prendra effet que le premier juillet prochain, 1916.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 2 septembre 1915, a changé le nom de la municipalité scolaire de Quiatchouan, dans le comté du lac Saint-Jean, en celui de municipalité scolaire de la paroisse de Roberval.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 29 juin 1915, a changé le nom de la municipalité scolaire du village de Sainte-Agathe-des-Monts, comté de Terrebonne, en celui de ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

NOMINATIONS DE COMMISSAIRES D'ÉCOLES

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un arrêté en conseil en date du 23 décembre 1915, a nommé M. Émile Colin, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Narcisse dans le comté de Rimouski.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil en date du 16 octobre 1915, a nommé M. Narcisse Brisson, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Fulgence (Harvey), dans le comté de Chicoutimi.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil en date du 8 octobre 1915, a nommé M. J.-A.-R. Bédard, commissaire d'écoles pour la municipalité du canton Boyer, dans le comté de Labelle.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil en date du 9 septembre 1915, a nommé M. Joseph Latour, M.D., commissaire d'écoles pour la municipalité scolaire de ville de l'Assomption, dans le comté de l'Assomption.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil, en date du 10 septembre 1915, a nommé MM. Jean-Baptiste Thériault et Jos. Bujould, commissaires d'écoles pour la municipalité de canton Lencuf, dans le comté de Saguenay.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en Conseil en date du 9 septembre 1915, a nommé M. Albany Saint-Jean dit Serre, commissaire d'écoles pour la municipalité d'Addington, dans le comté de Labelle.